

L'humain au cœur de nos préoccupations !



L'accord prolonge celui de 2020, qui instituait dans l'entreprise une véritable politique handicap.

Celui-ci a permis l'évolution du taux d'emploi de salariés en situation de handicap de 1,45 % à 3,27 % pour un objectif qui était fixé à 2,2 %.

Cela représente **811 salariés de plus**, soit un **total de 1 561 personnes** entre 2020 et 2022.

La CFE-CGC signe l'accord handicap

Notre validation souligne les actions mises en place par Lidl France.

Le nouvel accord **optimise davantage** les dispositifs et **accroît la sensibilisation** de l'ensemble des salariés Lidl sur la politique handicap par :

- Le **renforcement du maillage national et régional**,
- L'**amélioration des dispositifs de suivi** de l'accord.

Il précise également des **objectifs chiffrés** :

- De **recrutement**,
- La **détection précoce** des situations pour les salariés en emploi,
- L'**amélioration des aides individuelles**,
- Des **dispositifs de soutien** pour les salariés concernés,
- La **sécurisation** des parcours professionnels.



La CFE-CGC aurait souhaité la prise en compte spécifique des handicaps psychiques, notamment suite aux burn-out, car ceux-ci touchent en particuliers les salariés de l'encadrement.

**Des doutes ? Des questions ?
Des difficultés
à faire respecter vos droits ?**

**Contactez
vos
représentants**



Facebook CFE-CGC LIDL



cfecgc.lidl@yahoo.fr



LinkedIn CFE-CGC LIDL



LIDL - SNCDD